Conseil Supérieur de la Pêche

PÊCHE DE LA TRUITE DE MER
RÉSULTATS DE LA SAISON 1997

Instauré officiellement en 1992, le suivi des captures de truites de mer n'a concerné jusqu'en 1995 que les cours d'eau du nord-ouest, sur lesquels la truite de mer est bien implantée et la pêche particulièrement active.
Depuis 1996, le suivi des captures est étendu à tous les cours d'eau classés à truite de mer de la façade atlantique.

La participation des pêcheurs au suivi des captures est assurée à la fois par :

- la déclaration en cours de saison : renvoi par le pêcheur d'une enveloppe-réponse par poisson capturé, accompagnée d'un échantillon d'écailles. Les enveloppes-réponses sont remises aux pêcheurs par les dépositaires de cartes lors de l'achat du timbre "truite de mer".
- la tenue, par les pêcheurs volontaires, de carnets de pêche simplifiés où sont consignés les temps de pêche par sortie, les captures réalisées, les appâts utilisés.
- le renvoi d'un questionnaire-enquête, adressé en fin de saison à un large échantillon de pêcheurs n'ayant rien déclaré en cours de saison. 349 questionnaires ont été envoyés en 1997, essentiellement aux pêcheurs de Haute-Normandie, Artois, Picardie.

Le suivi des captures permet de mieux connaître les poissons migrateurs qui fréquentent nos cours d'eau : niveau des remontées, caractéristiques des poissons,... ainsi que l'importance et les modalités de leur exploitation par la pêche : volume des captures par bassin, captures et temps de pêche moyens par pêcheur, évolution au cours de la saison, variations du rendement de la pêche (nombre d'heures nécessaires à la capture d'une truite de mer) selon les bassins, les modes de pêche, la période de l'année,...

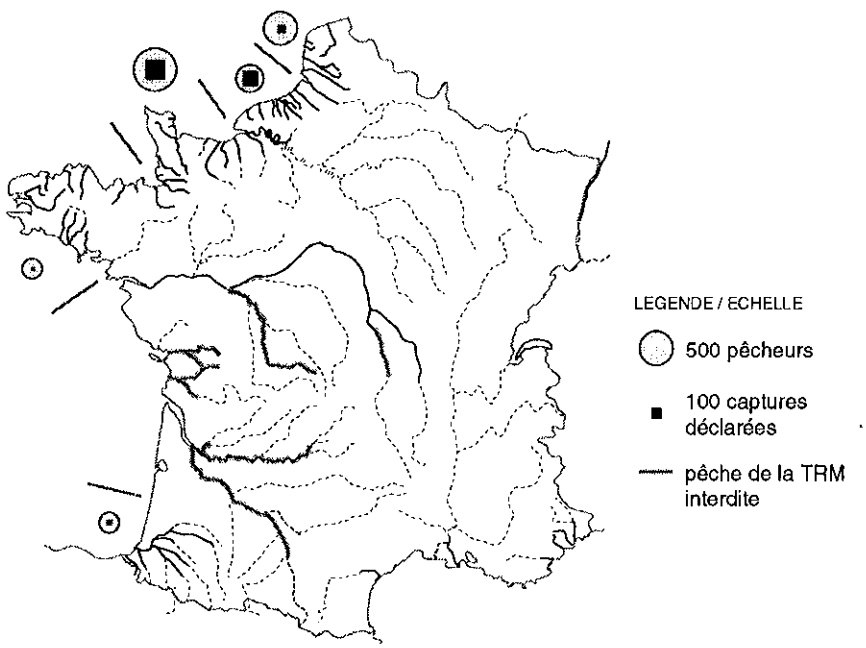

LES RIVIERES A TRUITES DE MER EN FRANCE - Pêcheurs et captures

Départements Régions	Nombre de timbres "truite de mer" vendus
Pas-de-Calais	384
Somme	111
Seine-Maritime	305
Eure	28
Calvados	623
Orne	14
Manche	182
TOTAL NORD-OUEST	**1647**
BRETAGNE	191
SUD-OUEST	189
Autres régions	3
TOTAL FRANCE	**2030**

VENTE DE TIMBRES 1997

Après 3 années de stabilité, les ventes de timbres "truite de mer" sont à nouveau en régression cette année (**-20 %** par rapport à1996). Les départements du nord-ouest totalisent **81 %** des ventes de timbres nationales.

En 1997, **428 pêcheurs** (dont 400 pour le seul nord-ouest) ont participé au suivi des captures, soit en moyenne **1 pêcheur sur 5** ayant acquitté le timbre truite de mer.

730 captures au total ont été déclarées dont 635 en cours de saison. La grande majorité des captures déclarées provient des cours d'eau du nord-ouest et notamment de deux bassins gros "fournisseurs" : la Touques (14) : 346 captures et l'Arques (76) : 185 captures.

En dehors du nord-ouest, la déclaration des captures est restée cette année encore à un niveau très faible, ne permettant pas de se prononcer sur le niveau des remontées et des captures par bassin.
La présence de la truite de mer est pourtant avérée dans nombre de cours d'eau de la façade atlantique et des passages relativement importants observés dans les stations de contrôle des migrateurs implantées sur les cours d'eau du sud-ouest. Par ailleurs, les ventes de timbre truite de mer sont loin d'y être négligeables Il serait donc tout à fait souhaitable que la participation des pêcheurs y progresse sensiblement.

LA SAISON DE PÊCHE 1997 EN HAUTE-NORMANDIE, PICARDIE ET ARTOIS

CAPTURES DE TRUITES DE MER DÉCLARÉES PAR BASSIN

	Nbre timbres vendus	Nbre pêcheurs participants	Nbre captures déclarées	Nbre captures estimées
Slack	3	1	3	
Canche	297	70	34	120 -140
Authie	87	49	28	40 - 50
Somme	25			
Bresle	181	79	41	70 - 80
Yères	2			
Arques	95	51	185	220 - 230
Scie / Sâane		1	1	
Durdent	38	8	14	20 - 30
Valmont	5	2	4	
Seine/Eure	74	5	6	> 20
Andelle	5			
Risle	16	1	1	
TOTAL	**828**	**267**	**314**	**500 à 600**

En Haute-Normandie, Artois, Picardie, 267 pêcheurs ont participé au suivi des captures de truites de mer soit, comme en 96, 1 pêcheur sur 3 ayant acheté le timbre : 79 ont déclaré des captures en cours de saison, 39 ont tenu un carnet de pêche, 169 ont répondu à l'enquête postale de fin de saison.

Ces 267 pêcheurs ont déclaré 314 captures sur un total estimé entre 500.et 600, soit un taux de déclaration compris entre 50 et 60%.

Globalement, les captures 1997 se situent au même niveau à peu près qu'en 1996 : en régression sur Canche, Authie et Bresle mais en forte augmentation sur l'Arques.

Comme en 1996, la saison de pêche 97 s'est caractérisée par une pluviomètrie plutôt déficitaire, des eaux basses et limpides, qui peuvent expliquer les résultats médiocres obtenus sur trois des quatre principaux bassins.

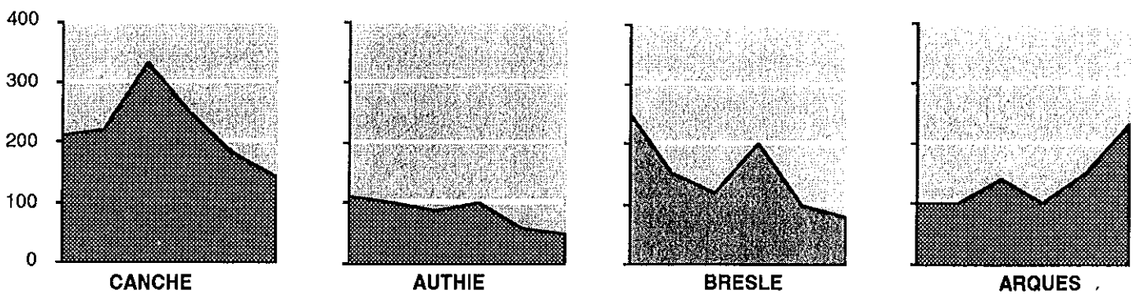

EVOLUTION DE 1992 A1997 DES CAPTURES TOTALES ESTIMEES SUR LES QUATRE PRINCIPAUX BASSINS

8 des truites de mer déclarées en 97 dépassent 5 kilos (4 sur l'Arques, 2 sur la Bresle, 1 sur la Seine, 1 sur la Risle), la palme revenant cette année à **la Bresle** avec **un mâle de 79 cm - 5,8 kg**, capturé le 16 août.
Agé de 5 ans 1/2 au moment de sa capture, il s'était déjà reproduit 3 fois au cours des hivers précédents.

Les truites de mer déclarées par les pêcheurs en 1997 mesurent **57 cm** en moyenne pour un poids de **2,3 kg** ; les poissons sont légèrement plus grands sur Arques et Bresle que sur Canche et Authie.

Taille moyenne par rivière

Canche : 55,5 cm Bresle : 58,1 cm
Authie : 54,6 cm Arques : 57,8 cm

La plupart des poissons sont nés aux printemps 1994 et **1995** et sont âgés de 1 an (77%) ou 2 ans (23%) de rivière, et de 1 an 1/2 de mer.

Ainsi que cela s'observe classiquement chez la truite de mer, les femelles sont nettement plus nombreuses que les mâles puisqu'on compte en moyenne, cette année encore

2 femelles pour 1 mâle

NOMBRE DE CAPTURES DECLAREES PAR MOIS

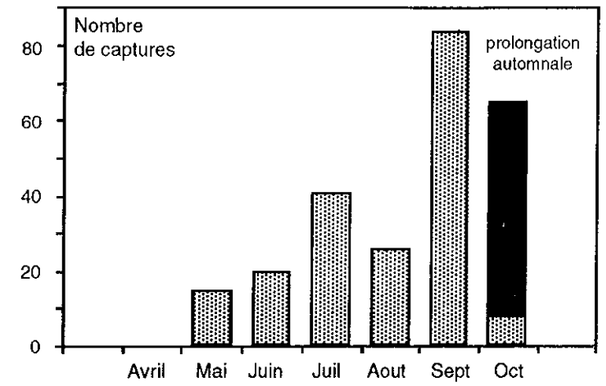

60 % des captures déclarées sont réalisées sur les deux mois de **septembre** et octobre et **23 %** pendant la prolongation automnale spécifique, en vigueur sur tous les cours d'eau à truite de mer du nord de la Seine (la prolongation automnale ne concernait cette année que la période du 5 au 31 octobre).

D'après les carnets de pêche, il a fallu **27 heures** en moyenne sur l'année pour capturer une truite de mer (16 heures seulement en septembre/octobre) ; le rendement de la pêche est maximal sur l'Arques (8 heures pour 1 capture) et minimal sur la Bresle (117 h).

42 % des poissons sont capturés pendant la prolongation du soir (en vigueur en Haute-Normandie mais pas.en Artois / Picardie).

LE PANIER DU PÊCHEUR

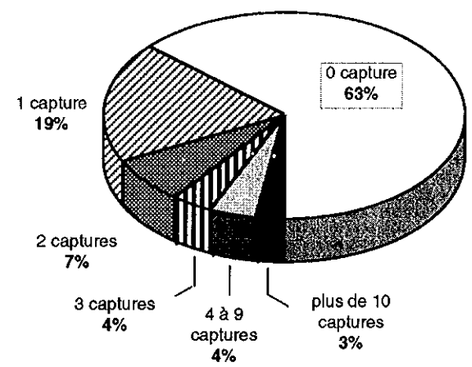

Le nombre de truites de mer capturées par pêcheur va de 0 à 34 ; il est de **1,2** en moyenne, sensiblement plus élevé qu'en 1996 (0,8).

63% des pêcheurs ayant participé au suivi n'ont pris aucun poisson.

LES MODES DE CAPTURE DES POISSONS DECLARES

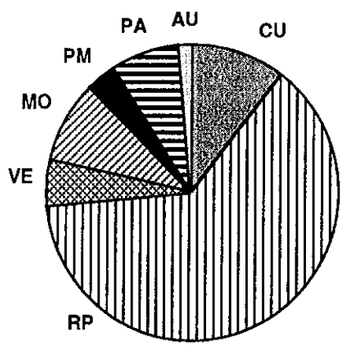

CU : Cuiller
RP : Rapala (poisson nageur)
VE : Ver
MO : Mouche
PM : Poisson mort
PA : Pâte
AU : Autre

Avec 63% des prises déclarées en cours de saison, le poisson nageur (ou rapala) arrive très nettement en tête des appâts ayant permis la capture de truites de mer. Il se confirme cette année encore comme le mode de pêche le plus efficace (14 h en moyenne pour 1 capture), et de très loin le plus utilisé pendant la prolongation du soir (95% des captures réalisées après le coucher du soleil).

LE SUIVI DES MIGRATEURS SUR LA BRESLE

Après 4 années de remontée moyennes à faibles, l'année 97 revient à un excellent niveau : **1428** truites de mer contrôlées, soit un stock présent en rivière estimé à **1900** poissons, du même ordre que les 2 meilleures années de la série chronologique, 91 et 92.

Malgré cela, les captures à la ligne sont restées très modestes : seulement **80** poissons capturés, l'année 97 se présentant comme l'une des plus mauvaises pour la pêche depuis l'instauration du suivi.

Le taux d'exploitation : **4%**, atteint ainsi son niveau le plus faible depuis 14 ans.

Le piègeage des smolts s'est déroulé cette année encore dans de très bonnes conditions (pas de crue de printemps) ; **5700** smolts de truites de mer ont été contrôlés, soit une production totale pour le bassin estimée à **8200** juvéniles (issus majoritairement de la reproduction 95/96) ; il s'agit là de la valeur la plus élevée enregistrée depuis le début du suivi.

EFFECTIFS ANNUELS CONTRÔLES ET ESTIMES

Truites de mer Adultes - Station de contrôle BRESLE

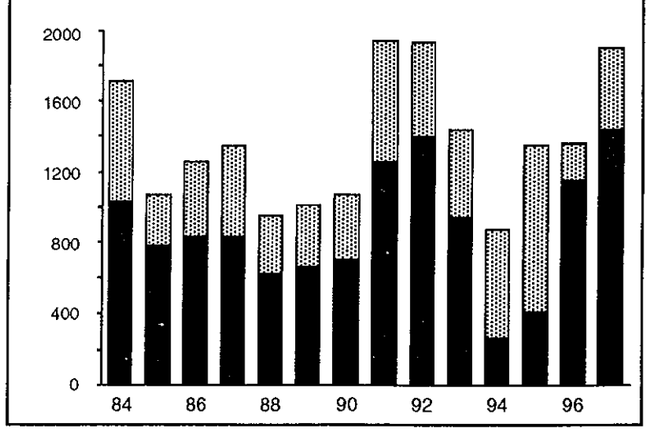

LA SAISON DE PECHE 1997 EN BASSE-NORMANDIE

LES CAPTURES DECLAREES AU CENTRE NATIONAL DE TRAITEMENT

347 truites de mer ont été déclarées par 100 pêcheurs, toujours presqu'exclusivement sur la Touques

RIVIERES	DECLARATIONS VOLONTAIRES			CAPTURES ESTIMEES
	Timbres vendus	Nombre de pêcheurs	Nombre de captures	
Touques	513	97	337	1300
Dives	43	1	1	
Orne	69			
Seulles	3			
Vire	59	4	8	40-60
Sinope				
Saire	1			
Sienne	42			
Sée	46			
Sélune	43	1	1	
TOTAL	819	103	347	> 1350

LE PANIER DU PECHEUR
(d'après les carnets de pêche)

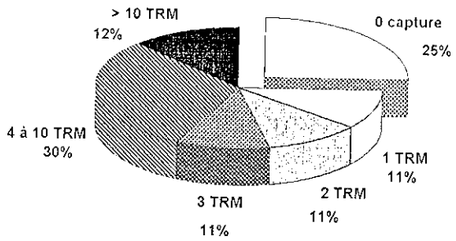

Les 56 pêcheurs qui ont tenu un carnet de pêche ont capturé en moyenne 4,5 truites de mer au cours de la saison (de 0 à 21). Ce chiffre, voisin de celui de 1995 et 1996, montre une stabilité globale des résultats de la pêche sur ces dernières saisons.
Les pêcheurs ayant tenu un carnet de pêche ont en moyenne effectué 28 sorties pour 74 heures de pêche. La durée moyenne des sorties est ainsi passée de 4 heures en 1992-93 à 2,6 heures en 1997.

Taille et poids moyens des poissons déclarés : 53 cm - 1,8 kg

4 truites de mer déclarées en 1997 dépassent 5 kilos :
- 1 sur la Sélune : 77 cm pour 5,0 kg - 2 sur la Touques: 78 cm pour 6,4 kg
- 1 sur la Vire : 78 cm pour 6,0 kg **et la plus grosse : 79,5 cm pour 6,5 kg**

7 autres truites de mer de 4 à 5 kg ont également été déclarées sur la Touques.

Modes de capture des prises déclarées

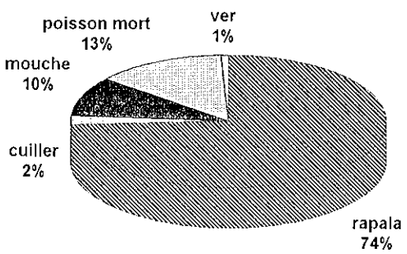

En 1997, les 3/4 des prises déclarées ont été réalisées avec un poisson-nageur artificiel, appât le plus efficace, surtout en soirée. Le poisson mort a procuré cette année de bons résultats et dépasse la pêche à la mouche.

Evolution du mode de pêche des captures déclarées

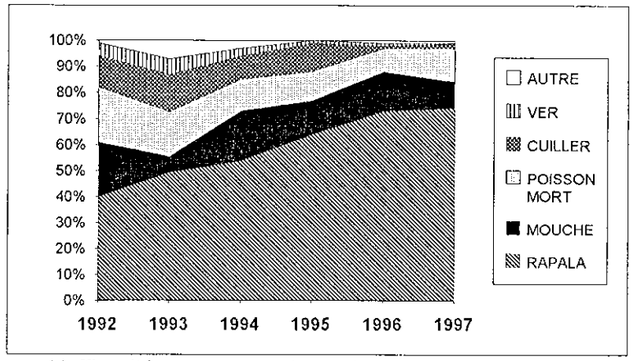

L'efficacité reconnue du poisson-nageur s'est vite traduite par une utilisation accrue de ce mode de pêche, dont la contribution aux déclarations de captures est passée de 40 à 75% en 6 ans

Année de naissance des poissons capturés

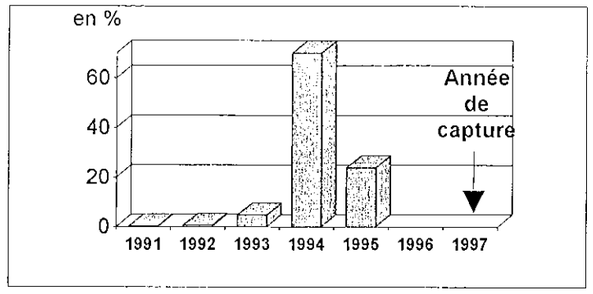

Le contingent de truites de mer de l'année 1997 est constitué à 70% de poissons nés en 1994, pour la plupart âgés de 2 ans d'eau douce et de1 hiver de mer. Le recrutement de l'année 1994, déjà prédominant dans les remontées de 1996, aura donc été remarquable. Si le recrutement 1995 s'avère sensiblement plus faible, les exceptionnelles densités de truitelles observées en 1996 laissent par contre entrevoir de bonnes remontées pour les saisons 1998-99.

LA TRUITE DE MER SUR LA TOUQUES

Avec un total estimé de **1300 captures**, la saison 1997 peut être considérée comme une bonne année sur la Touques. La participation des pêcheurs à la déclaration volontaire des captures est toujours en hausse et approche maintenant 20% des pratiquants, ou plus précisément 30% des pêcheurs ayant effectivement réalisé une prise. Cette implication croissante dans le suivi de la pêche récréative représente une des bases de la gestion du stock de la première rivière française, sur laquelle les efforts engagés ces dernières années laissent entrevoir des perspectives nouvelles.
A noter que la capture déclarée le plus en amont a été faite dans la ville de Lisieux même.

Participation des pêcheurs et captures

PARTICIPATION

Pêcheurs ayant déclaré

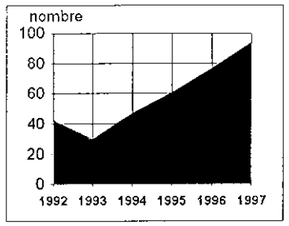

Carnets de pêche

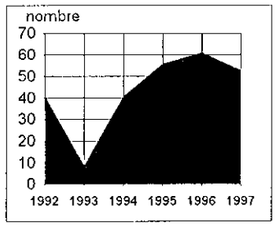

CAPTURES

Déclarations

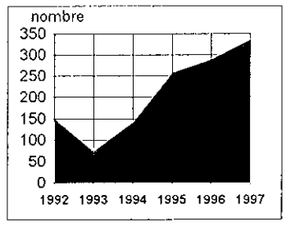

Total estimé

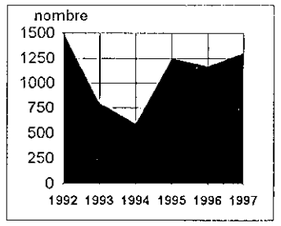

Rendement

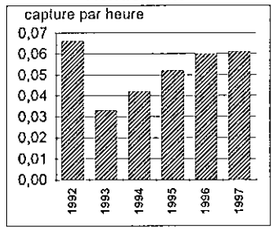

Effort de pêche

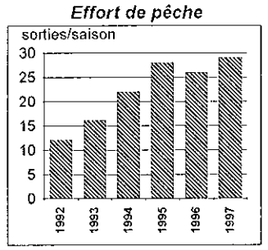

Le rendement de la pêche s'est encore un peu amélioré en 1997 et le nombre de sorties par pêcheur, certes plus courtes, atteint un maximum depuis 1992. On peut y voir, avec une spécialisation sur la pêche du soir et les modes de pêche les plus efficaces, un "ciblage" croissant de la part des pêcheurs dans leur activité.

Le temps passé pour les captures

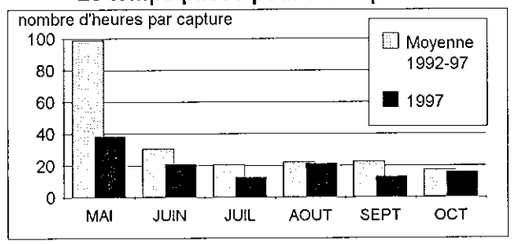

La saison 1997 a démarré assez tôt, dès l'ouverture de la pêche à la truite de mer, avec un bon rendement pour un mois de mai. Après un mois de juin très pluvieux (un record!) qui a limité le développemnt excessif des herbiers, juillet a été excellent, tout comme septembre qui a bénéficié de quelques mouvements d'eau.

Suivi de la reproduction sur les secteurs-témoins

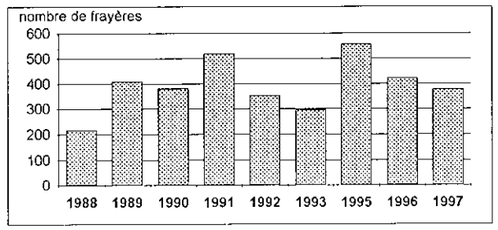

Le nombre de frayères recensées sur les 3 secteurs-témoins des affluents du domaine public de la Touques se situe en 1997 dans la moyenne 1988-97. Une fréquentation accrue par les géniteurs a par ailleurs été observée sur de petits affluents, nettoyé (Douet Saulnier) ou récemment équipé de passe à poissons (Douet de la Taille). L'amont de Lisieux n'est par contre resté que très faiblement colonisé lors de la reproduction.

2 NOUVELLES IMPORTANTES POUR LA TOUQUES !

La ville de Lisieux et les communes de l'agglomération ont créé au début 1998 le syndicat qui va construire la nouvelle ***station d'épuration*** *d'ici 3 ans. Le site est choisi et même acheté.*

DERNIERE MINUTE :

La décision de construire une ***échelle à poissons efficace*** *et conforme à la réglementation (multi-espèces) au barrage du Breuil-en-Auge a été prise début juillet entre la Fédération de Pêche du Calvados et le propriétaire de l'ouvrage. Tout semble pouvoir être mis en oeuvre pour une réalisation prochaine, permettant l'exploitation du bassin amont sur lequel des travaux importants de nettoyage et d'amélioration des frayères ont été effectués ces dernières années..*

Infos techniques : LA LIBRE-CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS

Les salmonidés migrateurs, truite de mer et saumon, partagent leur vie entre mer et rivière. Pour pouvoir accomplir la totalité de leur cycle vital et assurer leur descendance, il leur faut impérativement pouvoir circuler librement entre zone de reproduction, en rivière, et zone de grossissement, en mer.

La multiplication des obstacles sur les rivières : moulins, barrages hydroélectriques, retenues d'eau potable,... a largement contribué à la diminution, voire, sur certains bassins, à la disparition des poissons migrateurs.
En effet, bien que les saumons et les truites de mer aient d'excellentes capacités de nage et de saut, une chute, même relativement modeste peut constituer un obstacle infranchissable si les conditions hydrodynamiques au niveau du barrage ne sont pas favorables : vitesse, régularité et configuration des lames d'eau, répartition des débits, existence ou non d'une fosse au pied de l'obstacle permettant au poisson de prendre son appel (la profondeur de la fosse d'appel doit être égale à 1,5 fois au moins la hauteur à franchir).

De plus, les performances "sportives" des poissons vont varier de façon importante :

- selon la taille du poisson : toutes choses égales par ailleurs, la hauteur franchissable par une truite de mer de 60 cm sera environ 2,5 fois plus importante que celle franchissable par une fario de 25 cm.
- selon la température de l'eau : les performances de nage et de saut du poisson lui sont directement liées ; lorsque la température de l'eau passe de 15°C (au mois de mai-juin) à 5°C (mois de novembre-décembre), la hauteur de chute franchissable est divisée par 2 à 4 !
- selon l'état physiologique du poisson : plus le poisson approche de la maturité sexuelle, plus sa capacité de nage devient faible ; le phénomène est amplifié chez les salmonidés par la coïncidence : approche de la reproduction/ baisse automnale de la température de l'eau.

Un point fondamental : la franchissabilité d'un obstacle doit être garantie à TOUS les poissons
PAS SEULEMENT AUX ATHLETES !

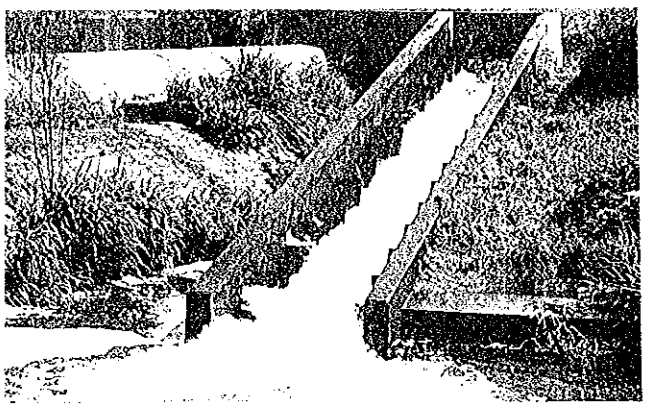

*Dans les **passes à ralentisseurs,** des déflecteurs, de formes plus ou moins complexes, diminuent les vitesses d'écoulement dans le plan incliné.*

Deux autres points très importants à prendre en compte :

- le nombre d'obstacles à franchir pour parvenir aux frayères : des tentatives de franchissement répétées et infructueuses entrainent des retards à la migration, occasionnent des blessures, voire des mortalités et gaspillent inutilement l'énergie du poisson. L'approche "libre-circulation" doit donc se faire de façon globale, au niveau du bassin.
- le rétablissement de la libre-circulation ne doit pas se limiter à la remontée des adultes reproducteurs mais doit concerner tout autant la descente (jeunes qui partent grossir en mer ou adultes ayant fini de frayer). Il serait en effet bien vain de permettre aux reproducteurs d'atteindre les frayères si leur progéniture est condamnée à s'échouer sur les grilles de canaux d'amenée ou à se faire hacher menu par les pales des turbines !

L'article **L.232-6** du Code Rural et les arrêtés fixant la liste des espèces migratrices sur les rivières classées imposent aux propriétaires d'ouvrages d'assurer de façon permanente la circulation des poissons, à la montée comme à la descente.

Ce qui peut être fait par :

- l'installation d'une passe à poissons (bassins successifs ou rampe inclinée avec ralentisseurs), permettant le franchissement de l'obstacle
- ou mieux encore, chaque fois que possible, l'ouverture permanente du barrage qui présente le double avantage de coûter moins cher et de régénérer la rivière à l'amont (redécouverte de zones de frayère).

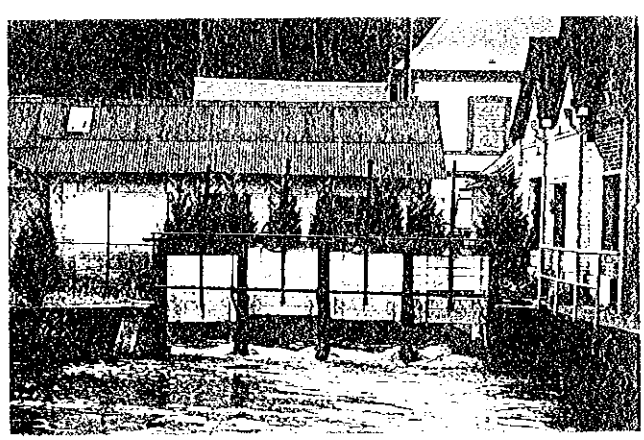

*La solution à privilégier chaque fois que possible : **l'ouverture permanente** des vannes*